



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe sur les tabacs

Question écrite n° 7839

Texte de la question

M. Jean-François Mancel appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur la situation des débiteurs de tabac. En effet, sans mésestimer l'utilité de la future hausse des prix du tabac, ceux-là se trouvent confrontés par cette décision à une situation souvent délicate, notamment en zone rurale où le buraliste reste généralement le dernier commerce de proximité. Aussi, il lui demande quels sont les dispositifs d'accompagnement qu'il entend mettre en oeuvre pour limiter au maximum les conséquences financières de cette hausse des prix pour les débiteurs.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des préoccupations des débiteurs concernant les conséquences de l'augmentation des prix du tabac intervenue le 6 janvier 2003 et du rôle qu'ils jouent en tant que commerces de proximité et relais de l'Etat, notamment dans les zones rurales. Cette hausse des prix se justifie pleinement dans le cadre de l'action que le Gouvernement entend mener pour lutter contre le tabagisme, notamment des jeunes. Il comprend cependant leur inquiétude quant à l'évolution de leur profession. C'est pourquoi, le Gouvernement a décidé de prendre quatre mesures en faveur des débiteurs de tabac : l'augmentation à 8 000 euros, à compter du 1er février 2003, du montant de la subvention versée par l'Etat aux débiteurs pour leur permettre de financer une partie des travaux destinés à améliorer la sécurité de leurs établissements ; la simplification et la modernisation de la déclaration de stock ; le relèvement du seuil d'exonération de la redevance qui est porté à 152 500 euros avec effet rétroactif au 1er janvier 2003 ; la mise en place d'un régime de compensation entre les sommes dues sur les stocks détenus le 6 janvier dernier et celles qui pourraient être remboursées dans l'hypothèse d'éventuelles fluctuations significatives des prix dans le courant du printemps 2003. Ces mesures seront suivies très prochainement d'une réflexion stratégique sur l'évolution du secteur sous la forme d'une table ronde réunissant les représentants des débiteurs de tabac, le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7839

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 mars 2003

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4537

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2453